



Démarche : DAD - Dispositif d'aide au digital

Organisme : DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (DGEN)

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

### 📌 Objectif

Cette démarche en ligne constitue le dossier de demande d'aide financière dans le cadre du Dispositif d'aide au Digital (DAD), et plus spécifiquement de la catégorie « Transformation digitale ».

Le dispositif DAD a pour objectif d'accompagner les entreprises polynésiennes dans leur transformation digitale 📌, en soutenant l'intégration de solutions numériques visant à :

- améliorer les processus internes 📌,
- renforcer la performance économique 📌,
- moderniser l'organisation et les services 📌📌📌.

### 📌 Bénéficiaires éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif :

- les personnes physiques résidant en Polynésie française 📌;
- les personnes morales de moins de vingt (20) salariés, établies en Polynésie française 📌,
- quel que soit leur secteur d'activité.

### 📌 Sont exclus du dispositif

- les personnes morales de droit public 📌;
- les sociétés d'économie mixte 📌.

### 📌 Références légales

Loi du Pays n° 2018-2 du 1er février 2018 portant création du dispositif d'aide au digital (DAD)

Loi du Pays n° 2020-29 du 17 septembre 2020

Loi du Pays n° 2022-31 du 23 août 2022

Arrêtés d'application :

Arrêté n° 167 CM du 8 février 2018, modifié

Arrêté n° 1622 CM du 20 octobre 2020

Arrêté n° 2044 CM du 6 octobre 2022

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Attention : les questions suivantes permettent de vérifier votre éligibilité au dispositif.

Toute réponse négative à l'une de ces questions entraîne la non-éligibilité de la demande, conformément à la réglementation en vigueur encadrant le dispositif.

Maururu roa

## ÉLIGIBILITÉ DU DEMANDEUR

**Le demandeur est-il une personne physique résidant en Polynésie française ou une personne morale établie en Polynésie française ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le demandeur est-il immatriculé au registre territorial des entreprises (ISPF) ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**La personne morale compte-t-elle moins de 20 salariés ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le demandeur est-il à jour de ses obligations fiscales ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le demandeur est-il à jour de ses obligations sociales (CPS) ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le demandeur ne fait-il pas l'objet d'une cessation de paiement, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

**Le projet constitue-t-il un projet numérique entrant dans l'une des catégories du DAD (amorçage, développement de startup ou transformation digitale) ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le projet vise-t-il le développement d'un produit ou service numérique, ou la transformation digitale de l'entreprise ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le projet est-il porté par une entreprise du secteur numérique ou par une entreprise investissant dans sa**

## DAD - Dispositif d'aide au digital transformation digitale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Le projet est-il réalisé en Polynésie française ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Performance économique

Votre projet s'appuie-t-il sur l'intégration de technologies digitales dans les activités et les processus de votre entreprise afin d'accroître vos performances économiques ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## FINANCEMENTS ET DÉPENSES

### Les dépenses prévues sont-elles des dépenses éligibles au dispositif DAD ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Les dépenses prévues sont-elles réalisées en Polynésie française ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Les frais généraux ne dépassent-ils pas 7 % de la part locale du budget du projet ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## VOTRE ENTREPRISE

### Forme juridique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

Personne morale

Association

### Prénom et nom du représentant légal

Prénom et nom du chef d'entreprise, de la personne autorisée à signer toute demande.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

## DAD - Dispositif d'aide au digital

Copie de la pièce d'identité du responsable (carte d'identité ou passeport valide)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts datés, signés et enregistrés

Joindre ici une copie des statuts datés, signés et enregistrés.

Si vous ne disposez pas de ce document, votre demande n'est pas recevable en l'état, vous devez la compléter en fournissant ce document.

Taille maximale du fichier: 10Mo

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Compte de résultats et bilans des 3 dernières années

Compte de résultats et bilans des 3 dernières années pour les personnes morales, déclaration de chiffres d'affaires de la dernière année à la DICP pour les personnes physiques.

Pour les associations : les comptes approuvés des 3 derniers exercices clos.

### Téléphone mobile

Téléphone mobile du chef d'entreprise

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait K-bis

Joindre ici une copie de votre inscription au registre du commerce (K-Bis).

Votre extrait de K-Bis doit avoir moins de 3 mois. Si cela n'est pas le cas, votre dossier ne sera pas éligible.

> Comment obtenir un K-bis ? Rendez-vous dans les bureaux du teneur de Registre situés dans le bâtiment annexe de la DGAE à Fare Ute, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.

Pour les associations : Joindre un extrait du JOPF relatif à la constitution de l'association

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation ISPF

Joindre ici une attestation d'inscription au RTE de l'ISPF.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation DICP

Joindre ici une attestation indiquant que votre entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales. Cette attestation est délivrée par la DICP (Direction des impôts et des contributions publiques).

Demande en ligne: <https://www.impot-polynesie.gov.pf/commander-une-attestation-fiscale>

L'attestation doit être de l'année civile en cours.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation CPS

Joindre ici une attestation précisant que votre entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations sociales. Cette attestation est délivrée par la CPS (Caisse de prévoyance sociale).

[http://www.cps.pf/modal\\_forms/nojs/contact?width=540&height=400](http://www.cps.pf/modal_forms/nojs/contact?width=540&height=400)

L'attestation doit être de l'année civile en cours.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation Paerie (DGFiP)

Joindre ici une attestation de régularité en matière d'impôts directs territoriaux. Cette attestation est délivrée par la Direction générale des finances publiques (Paerie de la Polynésie française), et doit être libellée au nom de votre

## DAD - Dispositif d'aide au digital

entreprise.

Contact : t161006@dgfip.finances.gouv.fr ou +689 40 46 70 00

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

Joindre ici un relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de votre organisme.  
Les RIB Revolut, Wise et Deblock ne sont pas éligibles.  
Enregistrer le brouillon pour vous assurer que les pièces jointes sont bien envoyées.

## BUDGET PREVISIONNEL

Compte de résultats et bilans des 3 dernières années pour les personnes morales, déclaration de chiffres d'affaires de la dernière année à la DICP pour les personnes physiques.

Pour les associations : les comptes approuvés des 3 derniers exercices clos.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel

Joindre votre budget prévisionnel en séparant les dépenses locales des dépenses réalisées en dehors de la Polynésie.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis des dépenses

Joindre tous les devis relatifs aux dépenses locales et dépenses réalisées en dehors de la Polynésie.

## ÉQUILIBRE DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre du projet de transformation digitale de votre entreprise, vous devez disposer d'un plan de financement précis et à l'équilibre.

Le plan de financement a pour objectif de vérifier l'équilibre du financement de l'entreprise et en détailler la nature, les sources et les usages.

### Dépenses éligibles

**Seules les dépenses réalisées en Polynésie française sont éligibles. Elles comportent:**

<ul>

<li>Les frais de personnel;

<li>Les prestations de services rattachées au projet;

<li>Les coûts de recherche, des brevets achetés ou pris sous licence;

<li>Les coûts liés aux droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle;

<li>Les coûts d'achat de licences applicatives ou logiciels spécialisés (hors suite bureautique et système d'exploitation);

<li>Les frais d'assurance;

<li>Les frais généraux dans la limite de 7% de la part locale du budget du projet aidé.

</ul>

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan d'affaires

Téléchargez votre plan d'affaires concernant la transformation digitale de votre entreprise (présentation de l'entreprise, du produit et/ou service, de l'équipe, du projet et solution, les moyens techniques et humains prévus, l'organisation cible dans le cadre du projet, les aspects financiers, etc.).

## PRESENTATION DU PROJET

## DAD - Dispositif d'aide au digital

### CATEGORIE DU PROJET

- Pour la catégorie amorçage de startup, le montant de l'aide demandée est-il inférieur ou égal à 2 000 000 F CFP et à 70 % des dépenses éligibles ?

Dessert

- Pour la catégorie développement de startup, le montant de l'aide demandée est-il inférieur ou égal à 4 000 000 F CFP et à 50 % des dépenses éligibles ?

- Pour la catégorie transformation digitale, le montant de l'aide demandée est-il inférieur ou égal à 4 000 000 F CFP et à 50 % des dépenses éligibles ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Catégorie amorçage de startup

Catégorie développement de startup

Catégorie transformation digitale

### Transformation digitale

Sont éligibles au titre de la catégorie « Transformation digitale » : les entreprises justifiant de 3 années d'existence et souhaitant intégrer des technologies digitales dans les activités et les processus de l'entreprise, afin de procéder à la transformation digitale de leur structure et d'en accroître les performances économiques.

Les bénéficiaires sont :

- des personnes physiques résidant en Polynésie française ;
- ou des personnes morales de moins de vingt salariés, établies en Polynésie française, quel que soit le secteur d'activité, à l'exception des personnes morales de droit public et des sociétés d'économie mixte.

### Amorçage de startup numérique

Sont éligibles au titre de la catégorie « Amorçage de startup numérique » les entreprises innovantes en phase de création ou de lancement, dont le projet repose sur le développement d'un produit ou d'un service numérique à forte valeur ajoutée.

Cette phase correspond généralement au premier stade de financement d'une startup, permettant de structurer l'équipe, de développer la technologie ou la solution numérique envisagée (prototype, preuve de concept, première version du produit) et de valider son modèle économique et son marché.

### Développement d'une startup numérique

La catégorie « Développement d'une startup numérique » s'adresse aux startups déjà constituées et disposant d'une solution numérique opérationnelle, souhaitant franchir une nouvelle étape dans leur croissance. Cette phase correspond à un stade de maturité où l'entreprise doit consolider son activité, structurer son modèle économique et conquérir de nouveaux marchés.

Quelles sont les compétences techniques, commerciales et financières des membres de votre équipe ?

Quel produit ou service numérique souhaitez-vous développer et quel problème ce projet permet-il de résoudre ?

## DAD - Dispositif d'aide au digital

En quoi votre solution numérique est-elle innovante ou différente de ce qui existe déjà sur le marché ?

Comment votre solution numérique sera-t-elle développée ? Existe-t-il déjà un prototype ou un proof of concept ?

Qui sont les utilisateurs ou clients visés par votre solution numérique ?

Comment envisagez-vous de commercialiser votre solution (en ligne, application, plateforme, abonnement, etc.) ?

Comment votre projet générera-t-il des revenus à terme ?

### Présentation du projet

Il s'agit ici d'un exercice de synthèse qui doit être très court (6 lignes maximum) pour attirer l'attention de vos lecteurs et les intéresser à votre projet.

### Pilotage du projet

Qui pilote le projet ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Le chef d'entreprise est seul à piloter le projet
- Le chef d'entreprise co-pilote le projet avec des salariés ou des associés
- Le pilotage est confié à un collaborateur salarié ou un associé
- Le pilotage est externalisé

### Durée du projet

Quelle est la durée de mise en œuvre de votre projet ? Estimation de la durée en mois.

## DAD - Dispositif d'aide au digital

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Présentation détaillée du projet numérique (produit ou service)

Présentation détaillée du projet numérique (produit ou service) ;  
Description de l'équipe projet (compétences techniques, financières, commerciales) ;  
Note sur le caractère innovant de la solution ;  
Éléments techniques décrivant la solution à concevoir (ou POC si existant).

🔗 L'accent est mis sur la vision, la cohérence du projet et la capacité de l'équipe.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Présentation détaillée du projet numérique (produit ou service)

Présentation de la solution existante (déjà opérationnelle) ;  
Analyse de marché (SWOT recommandée) ;  
Stratégie commerciale et marketing ;  
Modèle économique détaillé ;  
Éléments démontrant la maturité de l'entreprise (activité, clients, chiffres).

🔗 L'évaluation porte sur la viabilité économique et le potentiel de croissance.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Présentation détaillée du projet numérique (produit ou service)

Description précise de la solution digitale envisagée ;  
Diagnostic de l'existant (avant / après) ;  
Justification de la valeur ajoutée de la solution :  
Baisse des charges,  
Gains de productivité,  
Mise en conformité réglementaire ;  
Plan de formation des collaborateurs, le cas échéant ;  
Planning de déploiement.

🔗 L'accent est mis sur les impacts concrets pour l'entreprise, les salariés et les clients.

## Nos conseils

Votre projet est noté selon plusieurs critères.

### Critères:

- Pertinence de la technique (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour l'entreprise (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour les collaborateurs (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour l'emploi (note sur 20)
- Valeur ajoutée de la solution digitale pour le client (note sur 20)

### PERTINENCE DE LA SOLUTION TECHNIQUE (entre 0 et 20 points)

Critère de notation :

- oLe processus technique du service, de la solution ou de la technologie (SST) est développé hors de Polynésie française et vendue directement au demandeur de l'aide financière, 0 point
- oLe SST est développé hors Polynésie française et revendue localement mais non personnalisé, 4 points
- oLe SST est développé hors Polynésie française mais ayant bénéficié d'une intégration technique par une société de prestation locale, 10 points
- oLe SST est entièrement développé en Polynésie française, 20 points

### Valeur ajoutée de la solution digitale pour l'entreprise (entre 0 et 20 points)

**DAD - Dispositif d'aide au digital**  
Critères de notation :

-baisse des charges (entre 0 et 5 points) ;

oBaisse des charges non-évaluée, 0 point

oBaisse des charges évaluée et non argumentée, 1 point

oBaisse des charges évaluée avec une analyse pertinente, 4 points

oBaisse des charges évaluée avec une analyse pertinente et documentée, 5 points

-gain de productivité (entre 0 et 10 points) ;

oAucun gain de productivité évalué, 0 point

oÉvaluation sommaire du gain de productivité, 5 points

oGain de productivité (productivité du travail et du capital) évalué et pertinent, 10 points

-mise en conformité réglementaire (entre 0 et 5 points) ;

oL'entreprise ne démontre ou ne présente aucune mise en conformité réglementaire, 0 point

oL'entreprise affiche une mise en conformité réglementaire sans documentation, 2 points

oL'entreprise affiche une mise en conformité réglementaire documentée, 5 points (ex : respect du RGPD avec contrat de prestation DPO externe ou recrutement d'un DPO interne)

**Gain de productivité**

Quel gain de productivité cette solution va-t-elle apporter à votre entreprise ?

**Valeur ajoutée de la solution digitale pour les collaborateurs (entre 0 et 20 points)**

Critères de notations :

-plan de formation (entre 0 et 10 points) ;

oaucun plan de formation, 0 point

ofourniture d'un plan de formation non-documenté, 5 points

ofourniture d'un plan de formation documenté, 10 points

-amélioration des conditions de travail (entre 0 et 10 points).

oAucune évaluation d'amélioration estimée, 0 point

oEvaluation non-documentée des conditions de travail, 5 points

oEvaluation documentée des conditions de travail, 10 points

**Plan de formation**

Avec cette nouvelle solution digitale, comment envisagez-vous la formation de votre personnel ?

**Conditions de travail**

Avec cette nouvelle solution, quelles seront les améliorations pour les salariés (conditions de travail,...)

## DAD - Dispositif d'aide au digital

Valeur ajoutée de la solution digitale pour l'emploi (entre 0 et 20 points)

Critères de notations :

-maintien ou création d'emploi interne (entre 0 et 15 points) ;

oLe service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas de garantir le maintien de l'emploi interne, 0 point

oLe SST ne permet pas de créer de l'emploi interne, 0 point

oLe SST permet de maintenir de l'emploi interne, 5 points

oLe SST contribue à la création d'emploi aidé ou en CDD, 10 points

oLe SST contribue à la création d'emploi non-aidé en CDI, 15 points

-création d'emplois externes (entre 0 et 5 points) ;

oLe service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas de créer de l'emploi externe, 0 point

oLe porteur de projet présente une hypothèse de création d'emploi externe sans le démontrer ou surévaluée, 3 points

oLe porteur de projet présente une hypothèse de création d'emploi externe documentée cohérente, 5 points

### Impact sur l'emploi

Quel impact aura sur l'emploi de votre entreprise l'installation de cette solution digitale (Maintien de l'emploi interne, Création d'emplois en interne, Création d'emplois en externe, CDD, CDI, etc.).

Valeur ajoutée de la solution digitale pour le client (entre 0 et 20 points)

Critères de notation :

-accessibilité à de nouveaux services (entre 0 et 10 points) ;

oLe service, la solution ou la technologie (SST) n'offre aucune accessibilité à de nouveaux services, 0 point

oLe SST proposé est accessible uniquement en ligne, 5 points

oLe SST proposé est accessible en ligne et hors ligne, 10 points

-gain de temps (entre 0 et 5 points) ;

oLe service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas au client de gagner du temps dans l'accès à des offres ou des services, 0 point

oÉvaluation du gain de temps pour le client non-documenté, 3 points

oÉvaluation du gain de temps pour le client documenté, 5 points

-achat et paiement de produits/services en ligne (entre 0 et 5 points).

oLe service, la solution ou la technologie (SST) ne permet pas au client d'acheter et de payer des produits et des services en ligne, 0 point

oLe service, la solution ou la technologie (SST) permet au client d'acheter et de payer des produits et des services en ligne, 5 points

### Service au client

Votre nouvelle solution digitale permettra-t-elle la création de nouveaux services au client (en ligne, hors ligne, etc.) ? Si oui, développer.

## DAD - Dispositif d'aide au digital

### Amélioration du service

Avec ce projet de transformation digitale de votre entreprise, comment comptez-vous vous réorganiser pour prendre en compte le besoin et le suivi de vos clients (gain de temps pour le client, achat et paiement en ligne, etc.) ?

### Parcours client

Comment votre projet permet-il d'améliorer le parcours client ?

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Calendrier

Joindre ici le calendrier de mise en oeuvre.

Un modèle vous est ici proposé. Vous pouvez également opter pour un planning de votre choix.

## AIDE SOLLICITEE

### Montant du budget global (F CFP TTC)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Plan de financement

Joindre votre plan de financement incluant les financements publics et privés.

### Montant de l'aide

Montant sollicité au Dispositif d'Aide au Digital (DAD) en francs XPF.

Le montant de l'aide ne peut être supérieur à 4 000 000 XPF, ni excéder 50% du montant total des dépenses réalisées en Polynésie française.

## SOUMETTRE VOTRE DEMANDE

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Lettre de demande

Déposez votre lettre de demande de subvention dans le cadre du Dispositif d'Aide au Digital (DAD).

Méthode:

Téléchargez le modèle,

Complétez ce dernier en remplaçant les éléments en JAUNE,

Signez manuscritement le document,

Scannez le document, Enfin chargez le document scanné au formulaire en ligne

Taille maximale du fichier: 10Mo

### Dépôt du dossier

Le dépôt de votre dossier est effectif uniquement lorsque l'ensemble des champs obligatoires est correctement renseigné et qu'aucun champ n'apparaît en rouge dans le formulaire.

DAD - Dispositif d'aide au digital

Tout dossier déposé fait systématiquement l'objet d'un courriel de confirmation de dépôt, envoyé automatiquement à l'adresse électronique renseignée lors de la démarche.

En l'absence de ce courriel, le dépôt du dossier doit être considéré comme non finalisé.